



LES ÉCHOS DU CE

FEVRIER 2014

Présents pour la CGT : Alexandra Boulay-Dupé (Nantes), Karine Cévaër (Rennes), Catherine Gauberti (Caen), Hervé Guillermic (Vanves), Jean-Hervé Guilcher (Brest), Bruno Sansano (Rennes), Sylvain Tocco (Rouen). **Représentante syndicale :** Fabienne Labigne (Nantes).

✓ COMMISSION DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE

Myriam LIBERT, journaliste à Rouen a unanimement été élue **présidente de la commission de l'Égalité professionnelle hommes/femmes** en remplacement de Marie-Hélène TICHOUX, qui vient de démissionner de son mandat d'élue du Comité d'établissement.

Du fait de cette démission, **Marc-André MOUCHERE** (Rennes, CFDT), jusqu'ici suppléant, devient titulaire.

✓ CONFLIT A VANVES AUTOUR DES ORGANISATIONS DU TRAVAIL

En ouverture du CE, Hervé Guillermic a lu une déclaration ([voir ici](#)) au nom des salariés de **Vanves, en grève – tous corps de métiers confondus – depuis un mois et demi**. Motion soutenue à l'unanimité par les élus et les organisations syndicales.

Réponse du directeur du pôle, en substance : la situation est bloquée, les salariés de Vanves sont déjà à 4 jours (seulement les journalistes, certains techniciens étant à 4 jours et demi, NDLR), ils travaillent 170 jours par an et donc si on cède, toutes les régions vont nous tomber dessus au nom du principe d'égalité... C'est toujours bon d'entendre cette direction se soucier d'égalité...

Seule avancée : ramener la pause repas à une heure pour les équipes de reportage actu (journalistes et techniciens) et pour le montage prod.

Etonnamment, la direction n'a pas l'air décidée à regarder du côté de France 3 Toutes régions (Vaise) ou du service des JRI du National qui ont adopté un mode d'organisation en 4 jours différent, qui contrairement à Vanves, ne semble pas poser de problèmes. **Les élus mettent clairement en doute la volonté de cette direction d'apaiser le climat à Vanves et de sortir de cette grève d'une longueur exceptionnelle** (elle entame sa 7^e semaine). En fait, nos dirigeants cherchent plutôt à rendre la situation invivable, de manière à inciter les journalistes à opter pour le forfait jours, ce qui semble loin d'être acquis à Vanves. On rappellera que, fait rare, les salariés de Vanves ont subi dans ce conflit les pressions les plus diverses, la violence des managers et la présence intempestive d'huissiers diligentés par la direction du pôle.

D'ores et déjà, la direction nationale des programmes de France 3 – le délicieux Thierry Langlois, l'ami des régions – a sauté sur l'occasion pour retirer à la station d'Ile-de-France la fabrication de l'émission quotidienne Météo à la Carte, qui ira sans doute faire les choux gras du privé, comme d'habitude, mais qui en attendant se fabrique au BP3, haut-lieu des contournements de grève.

Les élus ont rappelé à la direction que ce qui compte en France, c'est la durée légale du travail, autrement dit le nombre d'heures travaillées chaque année. Et de ce point de vue là, **les salariés de Vanves ne travaillent pas moins que les autres, puisqu'ils font autant d'heures réparties sur 4 jours.**

Le directeur se dit « atterré » par la situation et en profite pour dénoncer les méthodes utilisées par les grévistes (plusieurs préavis successifs, grèves de 59 minutes, etc.). Il s'est fait proprement remettre à sa place par des élus qui lui ont rappelé la considération dont faisait preuve cette direction à l'égard du droit de grève, particulièrement les mouvements « classiques » de 24 heures qu'elle voit plus comme une économie de masse salariale, qu'une atteinte à l'intégrité de l'antenne. Les méthodes qu'elle dénonce aujourd'hui n'en sont que la résultante.

D'ailleurs, quelles ambitions éditoriales dans tout ça ? « Pour les municipales, on essaiera de faire au mieux, en fonction de nos capacités du moment », répond le directeur du pôle. Ca, c'est du volontarisme ou on ne s'y connaît pas !...

Preuve que **la qualité de l'antenne de Vanves intéresse assez modérément la direction**, l'absence de la présentatrice de La Voix est libre pendant 2 semaines n'a pas été remplacée... Quant au salon de l'agriculture, pour la première fois France 3 Ile-de-France n'y sera pas présente. Tout cela sent la casse organisée.

✓ LE CAFOUILLAGE DU TEMPS DE TRAVAIL

Depuis un mois, la direction fait la tournée des antennes pour prêcher SA bonne parole en matière de temps de travail. Jusqu'ici, selon les instances, les réunions et les interlocuteurs, les réponses ont souvent été divergentes, voire contradictoires.

Depuis quelques semaines, le directeur délégué à la Régulation d'activité a été appelé à la rescousse, car **la filière RH (DRH et RRH) n'était manifestement pas très au point...** Pas de bol, c'est pourtant censé être leur domaine d'expertise.

Bref, en CE, c'est clairement M. Chanu qui répond en spécialiste, ou presque...

Dans les antennes, on attend toujours les fiches pratiques, type « dans telle situation, comment ça se passe pour moi ? ». Les élus se sont vus remettre un prototype, surchargé, qui fait plus mal aux yeux qu'il n'éclaire.

Un clash a opposé les élus à la direction sur le délai de validation des auto-déclaratifs et des heures supplémentaires. La DRH niait s'être engagée au dernier CE sur un délai de 15 jours pour les validations. Devant la bronca et après une suspension, le directeur a annoncé solennellement qu'il n'avait qu'une parole, tout en portant le délai à 3 semaines. Explication : La semaine 1 vous travaillez, la semaine 2 vous remettez votre relevé d'heures supplémentaires, ensuite le chef de service a deux semaines (semaines 3 et 4) pour les accepter ou les refuser. Sans réponse de sa part, les heures sup sont réputées acceptées. Sauf qu'avec ce système on est désormais à 3 semaines après la semaine de travail considérée.

Quoi qu'il en soit, **si vous n'avez pas eu de retour sur vos auto-déclaratifs de janvier, cela signifie que toutes vos heures supplémentaires sont acceptées !**

Nous vous rappelons que le décompte se fait à la semaine et que les heures sup sont soit payées, soit récupérées temps pour taux. Quoi qu'en dise la direction, c'est le salarié qui choisit si elles sont payées ou récupérées. Et c'est lui qui décide quand il les prend, pour ce qui concerne les 80 premières heures sup de l'année. Au delà, la date des récup est à la discrétion de la direction.

Les 8 premières heures supplémentaires hebdomadaires sont payées à 125%. Les suivantes, à 150%. Les récupérations se font « temps pour taux » : une heure sup donne lieu à 1h15 de récup, 4h sup, c'est 5h de récup. Au delà de 8h, l'heure sup vaut 1h30 de récup.

La direction renvoie une nouvelle fois à Papyrhus (le logiciel de gestion des temps), l'impossibilité actuelle de comptabiliser les heures supplémentaires. Les élus ont mis en cause, là encore, la loyauté de cette direction, qui cherche très clairement à engendrer le chaos pour inciter un certain nombre de salariés à opter pour le forfait jours.

A moins qu'il ne s'agisse d'incompétence : rappelons que l'accord collectif a été signé le 28 mai, ce qui fait que le service développement RH a eu 7 mois pour adapter le logiciel à de nouvelles dispositions désormais unifiées.

Au lieu de cela, il a été décidé de débrancher Papyrhus pendant 15 jours début janvier. On a vu les répercussions considérables sur tous les salariés et particulièrement la paie des non permanents (éléments manquants, quand ce n'est pas carrément le salaire qui n'a pas été versé). L'outil n'est pas encore opérationnel.

La DRH laisse entendre que les heures supplémentaires pourraient être prises en compte sur les paies du mois de mars... A suivre donc.

Concernant les CDD, depuis janvier 2014, les intermittents ont découvert sur leur bulletin de salaire que la direction leur appliquait l'accord de branche CDDU (CDD d'usage) signé en 2006, sans en avoir informé ni les organisations syndicales ni les CDDU concernés... encore une fois ! Résultat : majoration moindre des dimanches, fériés et heures de nuit, suppression des indemnités de garde d'enfants...

Cette disposition a des conséquences considérables sur la rémunération et entraîne une inégalité de traitement entre CDI et CDD, salariés qui exercent les mêmes métiers sur les mêmes activités, qui travaillent ensemble et qui ne sont pas payés de la même façon.

Le 17 février dernier, dans un courrier adressé à Patrice Papet, le DG chargé de l'Organisation et des RH, la CGT a demandé que la prochaine réunion de la commission de suivi de l'accord collectif aborde prioritairement cette problématique.

Les élus du pôle Nord-Ouest ont demandé à ce que, dans l'attente d'une clarification nationale, la direction applique les dispositions de l'accord collectif FTV aux CDD conformément au préambule de l'accord du 28 mai 2013 (page 11) : « le présent accord (...) s'applique à tous les salariés CDD pour les dispositions non couvertes par l'accord CDDU », ce qui suppose d'appliquer la majoration du samedi aux personnels en CDDU... Ce que semblait admettre le directeur délégué à la Régulation d'activité.

Concernant la planification des journalistes, la direction fait la lecture suivante du Code du travail : pas de durées minimales de vacation et pas de temps de coupure repas le midi, ce qui fait qu'en théorie un journaliste pourrait venir travailler pour une heure (alors que la vacation est de 2h minimum pour les PTA, de 5h minimum en cas de vacation unique) et se faire planifier une pause repas de 4 heures (alors qu'elle est limitée à 2h30 pour les PTA).

Pour éviter les dépassements horaires, la direction entend pouvoir mettre en place des horaires variables (différents d'un jour à l'autre) et opter pour les horaires « contraints », où des journalistes commenceraient par exemple à 10h du matin, ce qui a déclenché une bronca chez les élus, qui ont réaffirmé la nécessité incontournable de la conférence de rédaction, lieu de discussion sur les choix éditoriaux.

Débat sur les jours fériés. Actuellement, les personnes au décompte horaire perdent leur jour férié quand il tombe un dimanche, c'est en tout cas ce qu'affirme la direction qui renvoie la question à la commission de suivi de l'accord collectif.

Sur les heures complémentaires des temps partiels (qui sont payées mais pas récupérées en temps), gros flottement du côté de la direction qui, manifestement, n'a pas lu le texte. Celui-ci prévoit que les salariés à temps partiel peuvent effectuer des heures complémentaires au delà de 10% de la durée de travail contractuelle, dans la limite du tiers de cette durée.

Sur quelle période de référence se décomptent ces heures ? La semaine ou le mois ? La direction n'a pas été en mesure de nous répondre. A la lecture du texte, si on prend la semaine, une personne à 31h12 peut faire jusqu'à 9 heures complémentaires chaque semaine ; payées à 125% dès la 4^e heure.

Concernant les comptes épargne-temps, les élus ont demandé à la direction d'informer les salariés sur leur statut au moment de la prise des congés déposés sur le CET, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici. En effet, les personnes qui ont recours au CET sont désavantagées par rapport aux salariés qui prennent leurs congés au fil de l'eau. Pendant le congé lié au CET, on ne génère ni congés payés, ni RTT. Dans les faits, la personne qui prend ses jours de CET (il faut avoir épargné 44 jours, soit deux mois de congés) perd 20% de congés par rapport à quelqu'un qui n'a pas recours à un tel compte.

✓ LE CHEVAL DE TROIE DE LA DIRECTION

Au détour d'un point consacré au dispositif pour les élections municipales, **les élus ont découvert la mise en place prévue d'un « VRC », comprenez un « véhicule de reportage connecté » dans les Yvelines.** On connaissait les DSN, on connaissait la 3G, mais pas les VRC. Il s'agit en réalité de la technologie KA-SAT, commercialisée par Astrium, une filiale d'EADS. KA-SAT utilise un canal sur le satellite Spot, plutôt que le réseau 3G, pour faire transiter les images.

L'expérimentation menée à Amiens a été calamiteuse : ce système ultra low cost ne fonctionne pas, tout le matériel y est au rabais. De plus, il va avoir un impact considérable sur le travail des journalistes et sur l'emploi des techniciens. La machine est censée être pilotée par le JRI, qui pendant ce temps-là ne fait pas son travail de... JRI.

A aucun moment les élus du CE n'ont été réellement informés, et encore moins consultés, comme l'exige pourtant la loi. En conséquence ils ont mandaté le secrétaire du CE pour **saisir le juge des référés (voir résolution).**

✓ DISPOSITIF POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

Sur les soirées électorales, **3 tranches régionales de 45 minutes** sont déjà prévues : 20h15/21h, 21h15/22h et 22h15/23h. Il y a actuellement une discussion sur une éventuelle 4^e tranche de 23h15, plutôt sur le second tour, pour les très grandes villes, Paris-Lyon-Marseille.

Partenariats, selon les antennes, avec France Bleu ou les quotidiens régionaux (on accueille leurs journalistes sur nos plateaux, ils annoncent nos émissions dans leurs pages).

Côté moyens, les débats en amont de l'élection se font principalement en plateau, à l'exception des deux débats de Haute-Normandie qui se font en CCR, ainsi que le débat de 1^{er} tour de Bretagne et le débat de second tour des Pays-de-la-Loire.

Sur les soirées électorales, **14 DSNG sur le pôle** (à Nantes, Carhaix, Morlaix, Vernon, Rouen, Evreux, Dieppe, Lisieux, Saint-Lô, Montargis, à la préfecture du Loiret, ainsi qu'à la mairie de Paris, à Montreuil et à Clichy). La direction affirme que France 3 a réservé tous les DSNG disponibles ces soirs-là.

Autres points de direct : **19 faisceaux hertziens et les BIP** (Laval, Angers, mairie de Rennes, Le Havre, mairie de Caen, Le Mans, La Roche-sur-Yon, Saint-Nazaire, Brest, Lorient, Dieppe, Le Havre, Cherbourg, Alençon, Châteauroux, Bourges, Tours, Chartres et Blois).

Enfin, les moyens low cost et low quality : **16 équipes avec 3G** (Le Mans, Quimper, Saint-Malo, Fougères, Vannes, Saint-Brieuc, Lannion, Fécamp, Vire, L'Aigle, Tours ou Bourges, Eure-et-Loire, Melun, Corbeil, Créteil et Argenteuil), des opérations de « hangout » pour des réactions à Nantes ou à la rédaction de Ouest-France et enfin ce mystérieux « VRC 78 » dans les Yvelines.

La direction entend utiliser le « hangout », le système de webcam de chez Google, pour organiser des débats et recueillir des réactions à l'antenne et sur le web. Reste que chez les internautes, les candidats ne se bousculent pas du tout au portillon.

✓ COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ANTENNES ET PROGRAMMES

Ci-joint le **compte-rendu de la commission Antennes et Programmes** qui s'est réunie le 29 janvier dernier.

✓ I-MEDIA

Suite au plan d'action réclamé par les élus en décembre, qui a vu la concentration des moyens des promoteurs du système I-Média – la DCER (Direction centrale de l'équipement du réseau) et IP (Ingénierie Process) – pendant près de deux mois, **la direction annonce qu'elle poursuivra le développement de ce serveur de fabrication numérique à Rennes et dans le reste du réseau.** « On n'est plus dans un état de crise chronique », nous dit-on. La direction affirme même être en mesure de faire face à l'activité liée aux élections municipales.

Selon le bilan présenté aux élus, **le plan d'urgence a permis de corriger la plupart des bugs et de stabiliser le système** grâce à la livraison d'une nouvelle version logicielle. L'utilisation a été simplifiée, des « règles d'or » ont paraît-il été écrites, même si les salariés se plaignent de ne pas en avoir connaissance, des actions complémentaires de formation ont été lancées.

Restent des problèmes non négligeables de lenteur de l'outil, notamment pour les vidéos au niveau du nodal (lenteur de transfert, d'enregistrement et de lecture des PAD, nombre très élevé d'opérations pour effectuer une tâche). La direction affirme travailler sur cet aspect. Telestream, le constructeur du logiciel Pipeline doit venir voir sur site pour réfléchir à une simplification de son logiciel.

✓ PROJET IMMOBILIER DE ROUEN

France Télévisions lorgne sur l'ancien « **Hangar 11** » **du port de Rouen, sur la rive droite de la Seine.** Un appel à projets pour une démolition/reconstruction, lancé par l'autorité portuaire et clos depuis le 10 janvier a abouti au choix du projet de France Télévisions ce 28 février.

France Télévisions était en concurrence avec des projets de salle de fitness, de restaurants, de galerie commerciale ou une entreprise de palettes.

Rémy Pflimlin est annoncé à Rouen le 13 mars.

✓ AUTRES PROJETS

La direction envisage **l'ouverture d'un BIP à Montargis**, à l'Est du département du Loiret, aux limites de l'Île-de-France. Le projet paraît suffisamment engagé pour que la direction annonce une ouverture possible en septembre, ouverture qui se ferait par redéploiement d'une des deux équipes du BIP de Chartres.

Autre projet pour l'horizon 2015 : **réaménager la locale de Tours**, en la déplaçant dans d'autres locaux, plus fonctionnels, du même bâtiment.

✓ **A VENIR**

CE extraordinaire sur le PDV : 28 février à Rennes

Prochain CE : 4 avril

CE extraordinaire sur le PDV : 7 avril à Rennes

Prochain CCE : 2 avril

Une direction défailante

Depuis le 17 janvier la station de Vanves connaît un conflit social majeur dont l'étincelle est venue d'une application à la lettre de l'Accord d'entreprise de France Télévisions signé le 28 mai 2013.

Quatre semaines de black-out à l'antenne et toujours aucune proposition sérieuse avancée par la direction qui ne considère pas comme urgente la résolution d'un conflit privant un bassin de 13 millions de téléspectateurs potentiels de son JT et de ses émissions. Pourtant, le règlement de ce conflit ne comporte pas de revendications impliquant de dépenses supplémentaires puisqu'il porte essentiellement sur le maintien d'une organisation du travail adaptée à notre antenne.

Cette posture des « **trois singes** » qui ne voient pas, ne parlent pas et n'entendent pas, adoptée par la direction depuis le début du conflit, pousse les salariés de la station vers d'autres réflexions que le simple problème des coupures repas qui, avec une direction responsable, se serait réglé sans difficultés. Mais une solution doit être trouvée avant la montée en puissance des différentes couvertures prévues dans le cadre des élections municipales et il vous appartient de régler ce conflit rapidement ou vous serez comptable du gâchis à venir.

Monsieur le directeur de pôle « *dont les intérêts ne sont plus à France3* », je vous cite lors de votre intervention durant une négociation, les salariés vous posent trois questions, préoccupés qu'ils sont, eux, par le devenir de leur outil de travail :

- Pourquoi après 4 semaines de conflit vous n'entendez pas la voix de toute une station ?

- L'avenir de l'antenne de France 3 Paris-Ile-de-France, qui actuellement voit ses émissions supprimées, mutualisées, voire même tournées à RFO n'est-il pas dans la fabrication d'émissions régionales ?

- N'avez-vous et n'aurez-vous aucun compte à rendre à personne en maintenant cette attitude de « **blocage** » aux conséquences lourdes pour l'antenne et ses téléspectateurs ?

COMMISSION ANTENNES ET PROGRAMMES CE FRANCE 3 NORD-OUEST

29 janvier 2014

Membres présents : Béatrix Boulon (Vanves), Karine Cévaër (Rennes), Danilo Comodi (Le Havre), Carole Méhu-Lipparini (Rennes), Jacques Vetter (Caen), Jean-Hervé Guilcher (*président*, Brest).

Invités pour la direction du pôle Nord-Ouest : Jean-Michel Le Guennec, directeur délégué à la Coordination éditoriale, Xavier Chanu, directeur délégué à la Régulation d'activité, Régis Turquety, directeur financier.

La commission Antennes et programmes s'est réunie le 29 janvier dernier, après avoir, en vain, cherché à se réunir à l'automne.

Activité et moyens

Une fois de plus, il manque un document permettant d'apprécier l'activité de fabrication des programmes et éditions dans son ensemble. Le régulateur d'activité l'a promis mais ne l'a pas encore produit, expliquant que cela nécessite un travail de synthèse de plusieurs documents difficilement exploitables tels quels.

Il manque également un « réalisé », à comparer aux chiffres prévisionnels fournis à la commission.

Les seuls documents fournis à la commission mentionnent donc uniquement l'activité dite « marginale », c'est à dire en plus d'un socle qui correspond à l'activité récurrente et quotidienne journaux/régie. On y voit donc d'une part les moyens alloués spécifiquement aux différents programmes (Littoral, Label Histoire, Enquêtes de région, etc.), de l'autre la cible moyenne allouée aux éditions d'information, en termes de moyens journalistiques. Il manque le chiffrage des moyens PTA du socle d'activité quotidienne.

Globalement, d'après le directeur financier, l'activité du pôle Nord-Ouest tous métiers confondus représente chaque année **155.000 jours de travail**.

On rencontre des **difficultés à quantifier l'activité réelle**, car le décompte des ETP se fait en ETP payés et non pas en ETP travaillés, seule manière de mettre en relation le potentiel humain et l'activité. L'ETP payé surévalue le potentiel d'ETP puisqu'il compte, et les personnels absents (arrêts maladie, etc.) et les non permanents qui les remplacent.

On estime qu'en capacité de travail, **un ETP à France 3 travaille en moyenne 184 jours par an**. A raison de 840 ETP payés, on obtient environ 155.000 jours.

Sur les 840 ETP, **les non permanents représentent environ 100 ETP**, dont la moitié pour du remplacement et l'autre moitié pour d'autres motifs (accroissement d'activité par exemple).

57% des remplacements sont PTA et 43% journalistes. Cela peut s'expliquer par le faible effectif dans chaque métier chez les PTA, lié à la spécialisation, contrairement aux rédactions, où le volume de journalistes donne de la marge pour jouer sur la planification et éviter les remplacements externes.

Le pôle Nord-Ouest est descendu à 11,5% de taux de précarité en 2013, en dessous de la moyenne du réseau de France 3 (12%) et largement en dessous de l'ensemble de l'entreprise (16% pour FTV). L'objectif annoncé par la direction est d'atteindre 10% pour le Pôle.

Clairement, les non permanents ont été le principal levier d'économies l'an dernier. Cette politique est particulièrement visible dans les régions, entreprises de main d'œuvre, où la masse salariale représente 65% du budget et où les 35% restants laissent peu de marges de manœuvre. La politique d'économies est donc plus douloureuse en région. Pour reprendre les propos du directeur délégué à la Coordination éditoriale : « En région, il y a les effectifs mais pas le gras ».

Comparativement, l'ensemble de France Télévisions est à 30% de masse salariale. France 2 se rapproche de chaînes comme TF1 et M6, où les salaires ne représentent que 10% des coûts, du fait de l'externalisation de la majorité des programmes. A contrario, France Ô est plutôt à 75% de masse salariale.

Pour relativiser le poids de France 3, souvent mis en avant, le budget du réseau de France 3 représente seulement 15% du budget de France Télévisions.

Sur l'activité liée aux programmes, les élus ont noté 2100 jours d'activité en moins entre les années 2013 et 2014. En réalité, les chiffres présentés sont des prévisionnels. Certains potentiels n'ont pas été utilisés : c'est le cas des 1448 jours prévus pour le Plus grand musée du monde, arrêté brutalement, du fait d'un désaccord entre les réalisateurs et le présentateur.

Au total, sans compter le Plus grand musée du monde, il y a tout de même un recul de 656 jours d'activité sur les programmes, entre le prévisionnel 2013 et celui de 2014.

Sur les émissions « Enquêtes de région » (S2 du vendredi soir), les moyens sont très variables d'une antenne à l'autre : chaque antenne définit sa formule, ce qui implique des moyens différents. Par rapport à l'an dernier, certains ont voulu mettre l'accent sur l'image et l'enquête journalistique en tournant plus de magazines, ce qui s'est traduit par une ré-internalisation des plateaux en studio, moins coûteux que les équipes légères.

Par ailleurs, la durée des magazines a un impact sur le coût marginal. S'ils sont aussi diffusés dans le journal (c'est le cas de nombreux 6 minutes), leur coût est imputé

aux moyens du JT. S'ils ne sont produits que pour Enquêtes de région, leur coût est imputé spécifiquement à l'émission.

Ainsi, le coût marginal d'enquêtes de région a augmenté à Orléans, mais parallèlement, le coût pour le BRI a baissé.

En moyenne, le coût marginal d'Enquêtes de région est de 50 jours par numéro et par antenne dans le pôle Nord-Ouest.

Prévision pour Enquêtes de région : 7 à 8 numéros sur l'année, compte tenu de l'absence d'émission pendant la période des élections au mois de mars.

Les journaux télévisés subissent une baisse de 1000 jours d'activité rédactionnelle. Pour reprendre l'expression du régulateur d'activité, c'est « l'effet Cendrillon » : il s'agit de faire rentrer le pied dans la chaussure. On joue donc sur les périodes de basse-activité et d'activité modulée pour y arriver. Les périodes d'activité normale (« nominale », selon le vocable consacré) diminuent d'année en année (38 semaines en 2014 contre 40 l'an dernier, et 14 semaines de basse-activité contre 12 en 2013).

Comme le confirme le directeur financier : « on a une contrainte : une quinzaine d'ETP en moins en moyenne chaque année jusqu'en 2015. Cela représente une baisse budgétaire de 2% par an sur trois ans ». Cette année le pôle Nord-Ouest a économisé plus, mais on nous présente cela comme une manière d'amortir l'année 2014 qui s'annonce plus difficile encore. Cela donne un peu de marge de manœuvre.

A noter que cette baisse d'ETP est également due à la diminution du volume d'arrêts maladie entre 2012 et 2013, ce qui a permis d'économiser 6 ETP sur ce seul motif.

Impact des organisations du travail

Selon le régulateur d'activité, la semaine de quatre jours se traduirait par une baisse de potentiel de 11% (ou de coût salarial en plus, selon la manière dont on aborde la question). Selon le directeur financier, c'est 20 jours de travail effectif en moins par salarié chaque année.

En termes de planification c'est plus simple que la semaine de 39h avec RTT car il y a une régularité, mais il y a un surcoût.

Quant aux week-ends, la direction estime que les nouvelles dispositions de l'accord collectif devraient – à activité égale – entraîner un surcoût de 680.000 euros pour le pôle Nord-Ouest. C'est le fait de l'augmentation de la rémunération des PTA le samedi : « le samedi coûtait 1, il va coûter 1,7 ».

Sur le travail du dimanche, on passe de 2,2 à 1,9 mais le samedi, on passe à 1,7 au lieu de 1 (une partie payée, une partie récupérée).

Commentaire du directeur financier : « Si on ne veut pas remplacer les techniciens qui sont en récup, il faudra baisser l'activité ». Impact direct : les PAE du week-end.

L'accord aura un impact encore plus fort à la Filière, où il n'y avait pas d'accord sur le travail du week-end antérieurement.

Activité des CCR

Globalement, le nombre de sorties CCR est en baisse en 2013 : 108 sorties (contre 119 en 2012). Et encore ce chiffre inclut les jours d'immobilisation (prépa, voyages, etc.)

Rouen a connu la plus forte activité (25 jours) du fait de l'Armada, Nantes (23 jours) car le CCR y était utilisé au 1^{er} semestre pour la fabrication de l'émission « Enquêtes de région », Rennes (20 jours) du fait des émissions en langue bretonne (16 jours rien que pour le breton). Activité beaucoup plus faible à Orléans (13 jours). Quant à l'antenne de Caen, elle n'a bénéficié que de 7 jours de CCR en 2013.

Si on doit faire une moyenne, c'est seulement une cinquantaine de jours pour chacun des 2 CCR encore en activité, soit bien en deçà du seuil de rentabilité évalué à 80 jours par an.

Commentaire en langage de directeur délégué à la Régulation d'activité : « On s'est rendu compte que le dogme de la sortie mensuelle du CCR n'était pas éditorialement pertinent. Plutôt que de sortir sur des moyens lourds, le bicam du vendredi soir est beaucoup plus intéressant ». Une remarque à rapprocher du « surcoût » des week-ends.

Pour 2014, la prévision de JT extérieurs avec CCR varie d'une antenne à l'autre (de 9 jours sur l'année à Nantes, qui a mis l'accent sur les débats politiques en vue des municipales, à seulement 4 jours à Orléans, où les rares sorties seraient plutôt concentrées sur la fin de l'année. A Vanves, la direction mise sur l'arrivée de la régie fly).

Pour les élections municipales, les CCR seront réservés aux antennes ne disposant pas d'un plateau suffisamment grand pour accueillir un débat. La priorité des CCR sera donc donnée à Nantes et Rouen.

Dans l'avenir, la direction confirme que les CCR ne seront pas remplacés : « il faut s'orienter vers du plus petit, moins cher », selon le régulateur d'activité.

La direction entend tester la nouvelle régie fly de Vanves, avant de voir comment elle va équiper l'antenne de Caen, qui fait actuellement de la « régie fly artisanale », ce qui nécessite beaucoup de temps, à chaque opération, pour assembler du matériel disparate en kit, pour un résultat qui laisse à désirer.

Pour les opérations plus importantes, la direction préconise d'utiliser le droit de tirage sur la vidéo-mobile de la Filière.

Premier bilan des nouvelles émissions de la grille 2013/2014

« Paris le Club » : résultat décevant. L'audience plafonne autour de 4,5% de PDA alors que l'émission « Trente millions d'amis » qu'elle occulte était autour de 6%. La question de son maintien l'an prochain se posera, si l'audience ne décolle pas.

L'émission n'est plus enregistrée en régie fly au Parc des Princes (officiellement quand le « Parc » n'est pas disponible) par les équipes de Vanves, mais en plateau à France Ô à Malakoff. Cette prestation nous est facturée par France Ô. La contribution des équipes d'Ile-de-France est alors réduite à 3 ou 4 personnes (OPV, OPS, vidéo).

« Label Histoire » : Les résultats sont disparates, suivant les antennes. L'émission fait mieux en Ile-de-France que « Paris tout compris » qu'elle remplace. En Normandie, en revanche, c'est moins bon que la précédente rediffusion de « Carte mémoire », même si ça progresse.

Le concept vient d'être « ajusté », car ça ne tenait pas au montage. Désormais il n'y aura plus qu'une histoire par numéro, au lieu de deux auparavant. Selon la direction, c'est aussi une décision éditoriale, car deux histoires sur une émission de 26 minutes, c'était frustrant.

Les membres de la commission se sont interrogés sur le statut de cette émission, diffusée sur des créneaux régionaux alors qu'elle est tournée dans plusieurs pôles. Quelle identité régionale ? Quelle activité pour les équipes de la Basse-Normandie, qui n'ont jamais participé à la fabrication de cette émission, qui s'est régulièrement tournée dans les antennes d'autres pôles (Picardie, Charente-Maritime, Provence-Alpes-Côte d'Azur) ?

La direction répond qu'il s'agit d'une approche tactique, qui permettrait de prouver à Paris que les antennes régionales sont capables de fabriquer un programme diffusé nationalement. A ce titre, la direction des Antennes régionales a apporté 75.000 euros sur le 2^e semestre 2013.

Sur le principe, les élus souscriraient à de la mutualisation régionale visant à fabriquer du programme national, si cela se faisait sur du créneau national, pas en lieu et place des créneaux régionaux déjà réduits à la portion congrue.

Concernant la Basse-Normandie, la direction promet des tournages sur le semestre qui vient, mais pas avant le 12 avril... On nous annonce une forte activité normande avec les commémorations du Débarquement.

Bilan des coproductions

Petit rappel du contexte légal

Droits de diffusion liés aux coproductions de documentaires : nous avons les droits sur 3 ans. Ils prévoient 3 multidiffusions sur 3 ans, sachant qu'une multidiffusion peut atteindre 8 diffusions sur 30 jours. Au delà, il faut racheter des droits de diffusion.

La direction dit aspirer à un meilleur équilibre entre producteurs et diffuseurs à travers une révision des décrets Tasca, récemment engagée par le Sénat et par le rapport Vallet sur l'adaptation des « obligations de financement de la production audiovisuelle pour garantir leur avenir » (décembre 2013)

Actuellement les droits du diffuseur se décomposent de la manière suivante : 80% en part antenne (droit à diffuser) et 20% en part coproducteur (valeur patrimoniale)).

Selon la direction, en toute logique, vu l'évolution du paysage audiovisuel et l'éparpillement des audiences, il serait souhaitable que la part antenne diminue. La part patrimoniale (donc les revenus potentiels liés à la commercialisation) devrait au contraire être plus importante.

Le **devis moyen d'un doc** est de 120.000/130.000 euros. Nos apports montent environ à 45.000/55.000 euros.

Le CNC vient de décider d'augmenter les apports en numéraire imposés : à partir du 1^{er} janvier 2015, on passera à 200 euros la minute (au lieu de 152 euros). L'apport en argent de France 3 passe donc à 10.000 euros au lieu de 8.000 euros. L'idée avancée est de permettre de mieux produire des docs ; beaucoup de projets, ces derniers temps, n'ont pas vu le jour, faute de bouclage du budget. Globalement, le devis moyen est en baisse.

Le pôle Nord-Ouest a investi 5,1 millions d'euros dans les coproductions en 2013, dont 1,9 millions d'euros en numéraire.

Etaient coproduits ou préachetés sur l'année 2013 :

- des émissions en breton (série pour enfants Mouchig Dall, une fiction, 6 documentaires diffusés en lieu et place de Bali Breizh le dimanche matin),
- 7 documentaires unitaires de 26 minutes diffusés dans Littoral,
- Vues sur Loire (32 numéros de 26 minutes + 1 webdoc + un 52 minutes unitaire),
- Paris tout compris (20 épisodes sur le 1^{er} semestre 2013, émission supprimée),
- Paris le Club (préachat d'épisodes de 26 minutes sur le 2^e semestre), Label Histoire (11 numéros de 26 minutes sur le 2^e semestre + 18 numéros pour le 1^{er} semestre 2014),
- 51 documentaires (45 documentaires, si on les rapporte à une base de 52 minutes).

En 2011, on coproduisait 60 documentaires. Pour rappel les projets de documentaires courent sur deux exercices (50% du coût imputé sur l'année de commande, 50% sur l'année de livraison du PAD).

Sur une coproduction de 130.000 euros, seuls 30% sont imputés au coût de grille (l'apport de France 3).

Par antenne, il demeure encore des inégalités :

Bretagne : 13 projets ; Pays-de-la-Loire : 11 projets ; Centre : 9 projets ; Basse-Normandie : 8 projets ; Ile-de-France : 6 projets ; Haute-Normandie : 5 projets.

Bilan de la convention avec le Conseil régional des Pays-de-la-Loire

L'idée est de **financer une dizaine d'opérations** sur cette convention triennale de 300.000 euros par an, portant sur la période mai 2013-mai 2016.

Au 31 décembre 2013, 170.000 euros sur 300.000 avaient été imputés à la convention.

Dans ces projets, France 3 impute le numéraire + une partie de l'industrie dans un deuxième temps.

Projets lancés en 2013 :

- ID Buzz, série de programmes courts de 2 minutes sur l'innovation (en prestation de service avec Pois chiche production). Entièrement imputée à la convention.
- Vues sur Loire à vélo (série sur internet et programme estival sur le hertzien)
- Ligne de vie, un 52 minutes sur le train/tram (coprod Les Films du Balibari)
- La Conquête des Estuaires, documentaire (coprod Pois Chiche production)
- Les Ligériens du bout du monde (webcam habillée, réalisé en interne)
- Match Cholet/Le Mans (réalisé avec la Filière).

Pas encore budgétés, une captation de l'ONPL (Orchestre national des Pays de la Loire) et un sujet sur les métiers en tension.



Résolution sur l'entrave liée à l'introduction du KA-SAT

Les élus du CE France 3 Nord-Ouest découvrent, à l'occasion d'un point sur les élections municipales, que la direction compte mettre en œuvre, lors des soirées électorales dans le département des Yvelines, un nouvel outil, jusqu'ici connu sous la terminologie KA-SAT.

En contradiction avec les dispositions de l'article L. 2323-27 du code du Travail, cet outil n'a fait l'objet d'aucune information/consultation, ni du CE, ni du CHSCT de l'antenne concernée, ni même du Comité central d'entreprise de France Télévisions et ce, malgré la demande expresse des élus, à plusieurs reprises, notamment dans une motion adoptée le 27 septembre par les élus du CE France 3 Nord-Ouest.

Les élus mettent en cause la loyauté de cette direction, qui va jusqu'à maquiller cette mise en œuvre en rebaptisant le KA-SAT sous l'appellation « VRC ». Il a fallu les questions des élus pour qu'ils finissent par apprendre qu'il s'agissait d'un « véhicule de reportage connecté » utilisant cette technologie, nouvelle dans l'entreprise.

En conséquence, les élus mandatent le secrétaire du CE France 3 Nord-Ouest pour saisir le juge des référés de ce délit d'entrave caractérisé.

**Adopté à l'unanimité des élus
CGT, SNJ et CFDT s'associent.**

A Rennes, le 21 février 2014